



L'accord de Doha sur la constitution d'une « coalition nationale » sert les intérêts d'Israël et du Qatar

Par [Sham Times](#)

Mondialisation.ca, 21 novembre 2012

shamtimes.net

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#), [SYRIE](#)

Clauses de l'accord ayant servi de base à l'édification de la « concordance patriotique syrienne des forces révolutionnaires et de l'opposition » élaboré à Doha par le ministre des affaires étrangères du Qatar, cheikh Hamad ben Jassem Al Thani ; l'ancien ambassadeur des États-Unis en Syrie, Robert Ford ; le délégué du Conseil d'Istanbul, Riad Seif ; le ministre des affaires étrangères turc ; le ministre des affaires étrangères des Émirats.

1- Réduction du nombre des soldats de l'Armée syrienne à 50 000.

2 La Syrie ne pourra faire valoir son droit à sa souveraineté sur le Golan que par les moyens politiques. Les deux parties signeront des accords de paix sous l'égide des États Unis et du Qatar.

3- La Syrie doit se débarrasser, sous la supervision des États Unis, de toutes ses armes chimiques et bactériologiques et de la totalité de ses missiles. Cette opération doit se dérouler sur les terres de Jordanie.

4- Annulation de toute revendication de souveraineté sur Liwa Iskandaroun et désistement au profit de la Turquie de certains villages frontaliers habités par les Turkmènes dans les « mouhafadhas » d'Alep et d'Idlib.

5- Renvoi de tous les membres du Parti des Travailleurs du Kurdistan ; ceux recherchés par la Turquie lui seront livrés. Inscription de ce parti sur la liste des organisations terroristes.

6- Annulation de tous les accords et conventions signés avec la Russie et la Chine dans les domaines des forages du sous-sol et de l'armement.

7- Permettre le passage à travers le territoire syrien d'un gazoduc Qatari à destination de la Turquie puis de l'Europe.

8- Permettre le passage à travers le territoire syrien des conduites d'eau en provenance du barrage Atatürk et à destination d'Israël.

9- Le Qatar et les Emirats arabes unis s'engagent à reconstruire ce qui a été détruit par la guerre en Syrie à la condition que leurs sociétés aient l'exclusivité de la reconstruction et de l'exploitation du pétrole et gaz syrien.

10- Gel des relations avec l'Iran, la Russie et la Chine.

11- Rompre les relations avec Hezbollah et les mouvements de résistance palestinienne.

12- Le régime syrien sera islamique et non salafiste.

13- Le présent accord entrera en application dès la prise du pouvoir.

Sham Times

Article original en Arabe :

http://www.shamtimes.net/news_de.php?PartsID=1&NewsID=5052

Version française : silviacattori.net

La source originale de cet article est shamtimes.net

Copyright © Sham Times, shamtimes.net, 2012

Articles Par : Sham Times

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca